

Deuxièmement, le requérant estime que le règlement attaqué viole l'obligation de motivation qui s'impose au Conseil et à la Commission en vertu de l'article 253 CE, dans la mesure où la brève mention concernant le requérant qui figure à l'annexe III est manifestement insuffisante et où la position commune du Conseil qui impose une interdiction de voyage au requérant ne fournit aucune précision supplémentaire.

Troisièmement, le requérant soutient que le règlement attaqué méconnaît ses droits fondamentaux en portant atteinte à son droit à une protection juridictionnelle effective et à un procès équitable ainsi qu'en portant atteinte d'une manière disproportionnée à son droit au respect de ses biens.

(<sup>1</sup>) Règlement (CE) n° 314/2004 du Conseil, du 19 février 2004, concernant certaines mesures restrictives à l'égard du Zimbabwe (JO L 55, p.1).

(<sup>2</sup>) Règlement (CE) n° 77/2009 de la Commission, du 26 janvier 2009, modifiant le règlement (CE) no314/2004 du Conseil concernant certaines mesures restrictives à l'égard du Zimbabwe (JO L 23, p. 5).

(<sup>3</sup>) Position commune 2004/161/PESC du Conseil, du 19 février 2004, renouvelant les mesures restrictives à l'encontre du Zimbabwe (JO L 50, p. 66).

**Ordonnance du Tribunal de première instance du 13 mars 2009 — Torres/OHMI — Vinícola de Tomelloso (TORREGAZATE)**

(Affaire T-273/07) (<sup>1</sup>)

(2009/C 113/88)

*Langue de procédure: l'espagnol*

Le président de la sixième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

(<sup>1</sup>) JO C 235 du 6.10.2007.

**Ordonnance du Tribunal de première instance du 19 mars 2009 — FMC Chemical e.a./Commission**

(Affaires jointes T-349/07 et T-350/07) (<sup>1</sup>)

(2009/C 113/89)

*Langue de procédure: l'anglais*

Le président de la deuxième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

(<sup>1</sup>) JO C 269 du 10.11.2007.

**Ordonnance du Tribunal de première instance du 11 mars 2009 — Batchelor/Commission**

(Affaire T-342/08) (<sup>1</sup>)

(2009/C 113/90)

*Langue de procédure: l'anglais*

Le président de la septième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

(<sup>1</sup>) JO C 272 du 25.10.2008.

**Ordonnance du Tribunal de première instance du 5 mars 2009 — Portugal/Commission**

(Affaire T-378/08) (<sup>1</sup>)

(2009/C 113/91)

*Langue de procédure: le portugais*

Le président de la troisième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

(<sup>1</sup>) JO C 285 du 8.11.2008.

**Ordonnance du Tribunal de première instance du 24 mars 2009 — Intel/Commission**

(Affaire T-457/08) (<sup>1</sup>)

(2009/C 113/92)

*Langue de procédure: l'anglais*

Le président de la cinquième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

(<sup>1</sup>) JO C 301 du 22.11.2008.